

LA THÉMIS

REVUE DE LÉGISLATION, DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE.

RÉDIGÉE PAR

L'HON. T. J. J. LORANGER. | CHS. C. DE LORIMIER, Avocat.
B. A. T. DE MONTIGNY, Avocat. | EDOUARD A. BEAUDRY, Notaire
E. LEF. DE BELLEFEUILLE, Avocat. | JOSEPH DESROSNIERS, Avocat.

VOL. II.

MAI 1880.

No. 4.

DISTRICT DE } COUR SUPERIEURE.
RICHELIEU.

DÉCISIONS DE L'HON. JUGE LORANGER.

No. 952.

JOSEPH SALVAS,

Demdr.

vs.

AUGUSTIN H. LEMOINE,

Défdr.

(Suite.)

Que la permission donnée par la Couronne n'a pas justifié le Défendeur dans sa prise de possession violente de la pièce de terre en question, qui depuis près de cent ans a été en la possession du Demandeur et de ses auteurs.

Que le Défendeur a reconnu qu'il n'y avait pas de *vide* entre les terres des parties, en consentant un titre nouvel aux propriétaires de la seigneurie.

Que les titres de concessions accordés par les seigneurs reconnaissent la terre du Demandeur comme comprise dans les